



La COP-4 s'est clôturée sur une série de résultats positifs, dont voici la liste :

- Les directives pour l'application des articles 9 et 10, portant principalement sur les additifs du tabac qui augmentent l'attractivité des produits du tabac, ont été adoptées à l'unanimité. Cela s'est produit malgré la campagne de relations publiques élaborée de l'industrie du tabac pour empêcher leur adoption. La Chine s'y est vivement opposée jusqu'à la fin de la journée de vendredi avant de finalement rejoindre le consensus.
- Conformément aux attentes, les directives pour l'application de l'article 12 (éducation, communication, formation et sensibilisation du public) ont été adoptées sans difficulté.
- Il en est allé de même pour les directives pour l'application de l'article 14 (mesures de sevrage).
- Le mandat du groupe de travail sur les articles 17 et 18 a été prolongé. Ce groupe a pour mission d'élaborer des options politiques et des recommandations relatives aux moyens de subsistance de remplacement économiquement viables, principalement pour les cultivateurs de tabac.
- Les Parties ont convenu de la création d'un groupe de travail chargé de préparer un projet de directives pour l'application de l'article 6 (mesures financières et fiscales) auquel de nombreuses Parties (plus de 30) se sont immédiatement portées volontaires de se joindre. Néanmoins, après d'âpres négociations budgétaires, les fonds nécessaires à la réunion de ce groupe ne sont pas disponibles pour l'instant.
- Une décision a été adoptée en vue de soutenir les Parties faisant l'objet de recours sous couverts d'accords commerciaux et d'investissement à l'encontre de mesures visant à mettre en œuvre la CCLAT et ses directives ; et particulièrement le pays hôte, l'Uruguay, dont les exigences relatives à l'étiquetage et au conditionnement ont donné lieu à des poursuites judiciaires par Philip Morris.
- En ce qui concerne les ressources financières et les mécanismes d'assistance, il a été décidé de militer en faveur de l'intégration de la mise en œuvre de la CCLAT aux efforts de développement international, y compris à l'occasion du sommet de l'ONU sur les maladies non transmissibles qui se tiendra l'an prochain.
- Les négociations concernant le Protocole sur le commerce illicite se poursuivront jusqu'en 2012. L'an prochain, un groupe de travail informel cherchera à résoudre les problèmes restés en suspens au terme de la dernière session de négociation officielle (tenue en mars 2010), à définir les mécanismes de financement du protocole et à déterminer comment il pourra au mieux venir compléter d'autres accords (tels que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée). Une session de négociations finales aura lieu en 2012.
- Le cycle d'établissement des rapports pour les Parties a changé à compter de 2012, de sorte que l'échéance fixée pour chaque Partie concorde avec le cycle de deux ans de la COP.
- Le Secrétariat et l'Initiative de l'OMS pour un monde sans tabac prépareront un rapport conjoint sur les questions de responsabilité (article 19).

- Il a été convenu de mandater un groupe d'experts pour examiner la question de la publicité transfrontières. Les fonds nécessaires ne sont toutefois pas disponibles dans le cadre du budget ; des fonds extrabudgétaires sont par conséquent nécessaires.